

Champs-s/Marne, le 25 mai 2018

Compte-rendu de la réunion du conseil de l'EDVTT du 23 mai 2018 et relevé de décisions

Caroline GALLEZ

Équipe de direction :

Présidentes de séances : Caroline Gallez et Claire Hancock

Présent-e-s :

V. Bayard, M. Brocato, J. Correia, E. Dehaynin, J. Fol, M. Haffner, G. Hubert, F. Leone, C. Lelévrier, F. Papon, N. Peroumal, F. Parain, C. Rey-Thibault, E. Thibault, N. Roseau, P. Zembri ; excusée-e-s : F. Combes, J.-C. Driant, D. Rouillard.

Le conseil débute à 10h00.

1. Accueil des représentants et représentantes des doctorant.e.s

Présentation des 5 doctorants et doctorantes élu.e.s au conseil (par ordre alphabétique) :

- Victor BAYARD, Lab'Urba, 2^e année en 2018-2019, titre de la thèse : Prénance des réseaux d'éclairage public dans les processus de mutations urbaines : caractérisation de l'objet 'réseau de lumière urbaine' en tant que vecteur possible de construction d'une ville intelligente inclusive et résiliente. Application au réseau d'éclairage parisien ; dir. thèse : Y. Diab ;
- Julien CORREIA, IPRAUS, 3^e année en 2018-2019, titre de la thèse : Entre projet et recherche, trajectoires rossiennes dans l'enseignement de l'architecture en France et en Suisse autour de 1970 ; dir. thèse : E. Thibault et C. Mazzoni ;
- Maud HAFFNER, LVMT, 2^e année en 2018-2019, titre de la thèse : Application de la modélisation fractale à l'élaboration de scénarios de développement urbain énergétiquement sobres ; dir. A. L'Hostis et P. Frankhauser (TheMA) ;
- Flavia LEONE, Lab'Urba, 2^e année en 2018-2019, titre de la thèse : Une approche sociologique de la consommation énergétique dans les copropriétés populaires ; dir. thèse : J.-C. Driant ;
- Cassandra REY-THIBAUT, LATTS, 2^e année en 2018-2019, titre de la thèse : De la prévention des risques à la gestion de crise : les coulisses des scènes locales du risque dans les agglomérations ; dir. thèse : V. November.

2. Classement des candidatures prix de thèse UPE 2018

En 2017, 38 thèses ont été soutenues à l'EDVTT. Le Département des études doctorales demande aux écoles doctorales de sélectionner, avec l'aide des laboratoires, 10% des meilleures thèses soutenues pendant l'année afin de les présenter au prix de thèse UPE. Ces meilleures thèses correspondent aux thèses qui obtenaient autrefois les félicitations du jury. Pour 2018, le conseil de l'EDVTT s'est fixé pour objectif de sélectionner 4 candidatures nominées au prix de thèse UPE.

L'école doctorale a reçu dix candidatures, transmises par les laboratoires avec un classement établi en interne à chaque unité de recherche.

Candidatures au prix de thèse UPE 2018

Candidat.e	Laboratoire	Titre de la thèse	Classement laboratoire
Gaëlle Le Treut	CIREC	Methodological proposals for hybrid modelling: consequences for climate policy analysis in an open economy (France)	1/1
Solenn Guevel	IPRAUS	Histoire des relations entre Paris et ses canaux (1818-1876) : Formes, usages et représentations	1/1
Florian Guérin	LAB'URBA	Enjeux sociaux-urbains du noctambulisme. Les cas de Paris et Madrid au début du XXI ^e siècle	1/2
Joanne Le Bars	LAB'URBA	« Conquérir la galère ». Géographie féministe postcoloniale de femmes sans papier venues d'Afrique subsaharienne et du Maghreb en région parisienne	2/2
Florent Castagnino	LATTS	Les chemins de faire de la surveillance. Une sociologie des dispositifs de sécurité et de sûreté ferroviaires en France	1/2
Antoine Guironnet	LATTS	La financiarisation du capitalisme urbain. Marchés immobiliers tertiaires et politiques de développement urbain dans le Grand Paris et le Grand Lyon. Les projets des Docks de Saint Ouen et du Carré de Soie	2/2
Julie Chrétien	LVMT	Rôle de la mobilité dans la maîtrise d'un quotidien complexe. Pratiques spatiales, choix modal et rapport au temps des Franciliens	1 ^{ère} ex-aequo
Emmanuel Munch	LVMT	Mais pourquoi arrivent-ils tous à la même heure ? Le paradoxe de l'heure de pointe et des horaires de travail flexibles	1 ^{er} ex-aequo
Adrien Beziat	SPLOTT	Approche des liens entre transports de marchandises en ville, formes urbaines et congestion : le cas de l'Île-de-France	1/2
Adeline Heitz	SPLOTT	La Métropole Logistique : structures métropolitaines et enjeux d'aménagement. La dualisation des espaces logistiques métropolitains	2/2

Chaque candidature a fait l'objet de trois pré-rapports : l'un par la direction de l'EDVTT (Caroline Gallez ou Claire Hancock), un autre par un membre interne HDR du conseil et un troisième par un représentant ou une représentante des doctorant.e.s, ces rapporteurs étant choisis en dehors du laboratoire du candidat ou de la candidate.

Les critères de présélection discutés par le conseil de l'EDVTT portent essentiellement sur la qualité de la thèse. Cette qualité tient à l'originalité du sujet, la robustesse de la démonstration scientifique, l'ampleur et le caractère inédit des résultats obtenus, l'écriture, l'illustration et la structuration du manuscrit. Ces éléments sont appréciés notamment sur la base du rapport de soutenance et de la synthèse rédigée par le candidat ou la candidate, ainsi que par l'examen du manuscrit. Ni la durée de la thèse, ni le nombre de publications ne sont déterminants dans le choix - même si les publications (lorsque le candidat ou la candidate est seul-e auteur-e) peuvent donner une indication supplémentaire de la diffusion des résultats.

Sur la base des pré-rapports et des discussions au sein du conseil de l'EDVTT, les candidatures nominées au prix de thèse UPE 2018 sont (par ordre alphabétique) :

- Florent Castagnino, LATTS
- Florian Guérin, LAB'URBA
- Solenn Guevel, IPRAUS
- Emmanuel Munch, LVMT

3. Candidatures au fil de l'eau

Examen de deux candidatures au « fil de l'eau », présentées par Caroline Gallez. Le conseil émet un avis favorable à l'admission des deux candidat.e.s.

- Carole Gurdon, dir. Oscar Figueroa (Université catholique de Santiago du Chili), codir. Caroline Gallez (LVMT) ; sujet de thèse : « L'inscription de la mobilité dans les espaces publics autour des nœuds de transport. Le cas du secteur de Cal y Canto à Santiago du Chili ».

Carole Gurdon est inscrite en thèse à l'Université catholique de Santiago du Chili depuis un semestre. Le financement de thèse est acquis pour 3 ans ½. Une cotutelle sera mise en place avec UPE dans les prochains mois.

- Thomas Moroni, dir. Caroline Gallez (LVMT) ; sujet de thèse : « La régulation de la foule en gare. Une approche par les outils de gestion : instruments de mesure et dispositifs techniques d'encadrement ».

Le candidat a obtenu un accord positif de l'ANRT pour une thèse inscrite en CIFRE chez Arep. Pour des raisons de continuité de son contrat, il doit s'inscrire à l'école doctorale dès mi-juillet 2018. Il sera auditionné par la commission des thèses de septembre.

4. Convention individuelle de formation

Le conseil aborde la question de la mise en place d'une convention individuelle formation en application de l'article 12 de l'arrêté du 25 mai 2016. Cette convention individuelle est signée par le doctorant ou la doctorante et son directeur ou sa directrice de thèse en application de la Charte du doctorat. Elle précise notamment les conditions de réalisation de la thèse, le projet professionnel du doctorant ou de la doctorante, le parcours individuel en lien avec ce projet (voir ci-dessous).

« **Art. 12.** – Sous la responsabilité des établissements accrédités, l'école doctorale fixe les conditions de suivi et d'encadrement des doctorants par une charte du doctorat dont elle définit les termes. Cette charte prévoit notamment les modalités de recours à une médiation en cas de conflit entre le doctorant et son directeur de thèse et l'engagement du doctorant à répondre à toute demande d'information relative à son insertion et à son parcours professionnel à l'issue du doctorat. Cette charte est approuvée par le directeur de l'école doctorale, le directeur de l'unité ou de l'équipe de recherche d'accueil, le ou les directeurs de thèse. Elle est signée par le doctorant et le directeur de thèse lors de sa première inscription.

Prise en application de cette charte, une convention de formation, signée par le directeur de thèse et par le doctorant, indique les dénominations de l'établissement d'inscription du doctorant, de l'école doctorale et de l'unité ou de l'équipe de recherche d'accueil ; elle mentionne également le ou les noms du ou des directeurs de thèse, du directeur de l'unité ou de l'équipe d'accueil, du doctorant ainsi que les droits et devoirs des parties en présence.

Cette convention de formation mentionne le sujet du doctorat et la spécialité du diplôme, le cas échéant les conditions de financement du doctorant, ainsi que les éléments suivants :

- 1°) Si le doctorat est mené à temps complet ou à temps partiel ; dans ce cas est précisé le statut professionnel du doctorant ;
- 2°) Le calendrier du projet de recherche ;
- 3°) Les modalités d'encadrement, de suivi de la formation et d'avancement des recherches du doctorant ;

4°) Les conditions matérielles de réalisation du projet de recherche et, le cas échéant, les conditions de sécurité spécifiques ;

5°) Les modalités d'intégration dans l'unité ou l'équipe de recherche ;

6°) Le projet professionnel du doctorant ;

7°) Le parcours individuel de formation en lien avec ce projet personnel ;

8°) Les objectifs de valorisation des travaux de recherche du doctorant : diffusion, publication et confidentialité, droit à la propriété intellectuelle selon le champ du programme de doctorat.

La convention de formation du doctorant prend en compte les autres conventions existantes. Elle peut être modifiée en tant que de besoin, lors des réinscriptions par accord signé entre les parties. L'établissement d'inscription est le garant de sa mise en œuvre. »

Après discussion sur la base du modèle élaboré par la direction de l'école doctorale, le conseil de l'école doctorale décide de surseoir la mise en œuvre de cette convention individuelle de formation. Plusieurs arguments justifient cette décision : accumulation des documents peu favorable à une instruction pertinente, recueil des informations requises dans d'autres documents signés par l'ensemble des parties prenantes, difficultés pratiques d'instruction de ces documents multiples (la convention individuelle de formation devant être, selon l'esprit de l'arrêté, actualisée tout au long du cursus doctoral). La direction de l'école doctorale prépare un argumentaire qu'elle transmettra au Département des études doctorales et au service juridique de l'ENPC, pour solliciter leur avis. La décision définitive concernant l'application de la convention individuelle de formation sera prise par le conseil de l'ED sur la base de ces retours.

5. Préparation du concours de juin

En raison de la grève de la SNCF programmée le jeudi 28 juin, le conseil de l'école doctorale décide d'avancer la date des auditions au **mardi 26 juin 2018**. Il est demandé aux laboratoires de transmettre l'information aux candidats et aux candidates.

L'évolution des allocations doctorales attribuées à l'EDVTT est relativement préoccupante (voir tableaux ci-dessous). Elle ne reflète pas la place de l'école doctorale dans les problématiques urbaines qui sont au cœur du projet de site d'UPE.

Nombre d'allocations doctorales allouées aux écoles doctorales par les établissements membres ou associés

	VTT	CS	OMI	MSTIC	SIE	SVS
2015	5 + 2 demies	9	6	18 (dont 4 demies)	19 dont x demies	6
2016	5 + 2 demies	9	6	15,5 (dont 3 demies)	19 dont x demies	6
2017	4 + 2 demies	7	8	12 + 7 demies	14 + 2 demies	5
2018	4 + 2 demies	7	10	15 + 3 demies	16 + 7 demies	8

Effectifs des inscrit.e.s dans les différentes écoles doctorales d'UPE

	VTT	CS	OMI	MSTIC	SIE	SVS
2015	215	250	290	255	321	112
2016	195	280	263	228	315	113
2017	194	251	268	229	311	102
2018	187	214	254	206	312	115

En 2018, le nombre de financements attribués par les établissements membres et associés d'UPE est de :

- 3 pour l'UPPEM (UR concernées : LAB'URBA, LATTS, LVMT)
- 1 pour l'UPEC (UR concernée : LAB'URBA)
- 2 demi-allocations pour l'ENPC (UR concernées : CIRED, LATTS, LVMT)

A l'issue des auditions du 17 mai 2018, aucun contrat doctoral n'a été attribué à l'EDVTT par l'IFSTTAR (sur deux sujets proposés). La place des SHS dans le financement de contrats doctoraux par l'IFSTTAR est très marginale au regard des autres disciplines scientifiques.

Par ailleurs, le Labex Futurs Urbains n'a pas lancé cette année d'appel à candidatures pour le financement de contrats doctoraux (2 contrats doctoraux financés en 2017, 3 en 2016). De même, UPE n'a pas lancé d'appel à candidatures pour le financement de contrats doctoraux fléchés sur le projet d'I-Site (3 contrats doctoraux financés en 2017) ; il semble que la règle soit désormais de financer des thèses rattachées à des projets IMPULSION et TREMPLIN (appels à projets de recherche financés par l'I-Site), règle qui risque, selon la direction de l'école doctorale, d'accroître le fléchage des financements doctoraux « sur projet ».

Le Ministère de la Culture financera cette année, pour la France entière, 13 contrats doctoraux, dont 6 demi-financements pour les doctorants et doctorantes rattaché.e.s aux écoles d'architecture. Ces CD ne sont pas fléchés sur les écoles doctorales spécifiques. Les membres du conseil de l'EDVTT notent que la procédure d'évaluation des candidatures aux CD du Ministère de la Culture présente plusieurs problèmes : l'avis du conseil de l'EDVTT, qui instruit les dossiers de candidature et auditionne les candidat.e.s, n'est pas pris en compte sur le fond (il s'agit d'un simple avis favorable ou défavorable à l'admission en thèse) ; les dossiers remis aux experts sont strictement anonymisés en ce qui concerne leur encadrement (dir. de thèse, laboratoire(s) d'accueil, codirection ou co-encadrement éventuels), ce qui ne permet pas d'apprécier dans sa globalité le projet de thèse défendu ; les critères de sélection et la procédure d'évaluation ne sont pas transparents (ils ne font l'objet d'aucune publicisation). La direction de l'école doctorale souligne qu'elle n'est jamais destinataire d'information sur le nombre de CD, ni sur les procédures, de la part du Ministère ou des Écoles d'architecture. Ce manque d'information est particulièrement dommageable aux candidat.e.s et aux directeurs ou directrices de recherche qui souhaitent présenter des projets de thèse.

Par ailleurs, il est important de noter que le calendrier des auditions pour les candidat.e.s aux CD du Ministère de la Culture a changé : **pour les candidatures à un demi CD, les dossiers pourront être remis jusqu'au 15 octobre 2018, offrant la possibilité que les candidat.e.s sur ces supports soient auditionné.e.s lors des commissions de septembre ou octobre. Attention : les candidat.e.s à ces demi-financements du Ministère de la Culture doivent être en mesure de joindre au dossier une attestation de l'organisme qui co-finance la thèse.**

6. Point sur le dossier HCERES

Une première version du rapport a été transmise pour avis aux membres du conseil de la formation doctorale, le 17 mai 2018. La version définitive du rapport devra être envoyée fin juin 2018.

Les incertitudes relatives à l'évolution institutionnelle compliquent la rédaction du projet. La direction de l'EDVTT a fait le choix de se projeter dans l'hypothèse du maintien d'une structure fédérative forte, permettant de maintenir les acquis d'un travail collectif réalisé au cours des dix dernières années. Elle insiste également sur la nécessité que cette structure fédérative offre davantage d'appui transversal aux EDs, en particulier sur les tâches relatives à l'organisation des missions et sur les relations internationales.

7. Points divers

Le règlement intérieur de l'ED doit être révisé afin d'intégrer les évolutions relatives à l'arrêté du 25 mai 2016. Cette adaptation sera faite d'ici le dépôt du dossier pour le HCERES.

J-P. Péneau, architecte, docteur en histoire des sciences et techniques et HDR, professeur honoraire des ENSA et responsable de l'Équipe de Recherche sur les Ambiances (ERA), est accueilli au sein du conseil de l'EDVTT comme nouveau membre extérieur représentant de l'architecture.

Le conseil de l'EDVTT vote à l'unanimité le report d'un an de la subvention accordée à Anastasia Touati pour la publication de sa thèse.

La séance se termine à 12h45.